

Ajout d'organismes nuisibles

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.11

N° de demande : 2007-7525
Catégorie : C, sous-catégorie C3.11 (Ajout d'organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Express SG EUP
N° d'homologation : 28606
Matière active (m.a.) : Tribénuron-méthyle
N° de document de l'ARLA : 1616208

Contexte

L'herbicide Express SG EUP (Express SG EUP Herbicide) est homologué depuis le 7 mai 2007 pour l'utilisation en post-levée dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur) et d'orge de printemps ainsi que dans les jachères d'été dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Le mélange en cuve Express SG EUP + 2,4-D ester + Banvel II (n° d'homologation 23957) supprime plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Express SG EUP afin d'y inclure une allégation concernant la suppression d'une autre mauvaise herbe, la renouée liseron, par le mélange en cuve Express SG EUP + 2,4-D ester + Banvel II.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

Une telle évaluation n'est pas requise étant donné que le profil d'emploi, y compris les cultures traitées, les doses et le calendrier d'application des produits composant le mélange, n'est pas modifié.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise étant donné que le profil d'emploi, y compris les cultures traitées, les doses et le calendrier d'application des produits composant le mélange, n'est pas modifié.

Évaluation de la valeur

Le titulaire a présenté des données issues de douze essais au champ effectués en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba en 1993, 2000, 2003, 2005, 2006 et 2007.

L'efficacité du mélange en cuve Express SG EUP + 2,4-D ester + Banvel II à supprimer la renouée liseron est acceptable. Les valeurs moyennes de l'efficacité à supprimer la mauvaise herbe étaient de 86 %, de 88 % et de 88 % en début de saison, à la mi-saison et en fin de saison, respectivement.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Express SG EUP. L'allégation de suppression de la renouée liseron par le mélange en cuve Express SG EUP + 2,4 D ester + Banvel II est acceptable.

Références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

1486948 DACO 10.1, 10.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1. Control of Wild Buckwheat (*Polygonum convolvulus* L.) with Tribenuron-methyl + 2,4-D Ester + Dicamba.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.